

Clause de promotion de l'emploi



Clause de promotion de l'emploi

Un service,
Une interlocutrice

Sakina BENDRIS-ROUBACHE
Coordinatrice du Plan Local
pour l'Insertion et l'Emploi
(PLIE)

04.70.96.57.75

s.roubache@vichy-valallier.fr

LES MISSIONS :

⇒ Accompagner les donneurs d'ordre

Lors de la rédaction d'un marché public

- Pour informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur les possibilités offertes en la matière par le code des marchés publics
- Pour apporter un soutien technique lors de la rédaction de la clause
- Pour adapter le choix de l'article, les lots et les modalités de mise en œuvre aux compétences et à l'offre d'insertion locales
- Pour proposer une compilation d'exemples réussis susceptibles d'éclairer le choix des décideurs et d'innover dans les modalités de réalisation.

⇒ Accompagner les maîtres d'œuvre et les entreprises

Lors de la soumission à un marché public comportant une clause d'insertion

- Pour informer/sensibiliser la maîtrise d'œuvre et les entreprises attributaires sur les articles 14, 15, 30, 53 et les obligations afférentes
- Pour être force de proposition dans la mise en œuvre de ces clauses d'insertion
- Pour aider les entreprises attributaires en anticipant leurs besoins de main d'œuvre et en les accompagnant dans leur recherche de compétences

⇒ Accompagner les entreprises

Lors de l'exécution et la mise en œuvre d'une clause d'insertion dans un marché public

- En invitant les entreprises attributaires à profiler leurs offres d'emploi ou de sous/co-traitance en tenant compte des compétences disponibles sur le champ de l'insertion
- En mobilisant l'ensemble du réseau des partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour une orientation réactive et profitable des personnes en insertion